

Remarques :

Les deux yeux doivent être visibles (pas de lunettes noires sauf pour les handicapés visuels : production d'un certificat médical).

Photographies avec couvre-chef. Pour un motif religieux ou médical indéniable, une photographie où la tête est couverte peut être admise à condition que le visage soit entièrement dégagé, à savoir le front, les joues, les yeux, le nez et le menton doivent être entièrement découverts.

Il est souhaitable mais non requis que les cheveux et les oreilles soient également dégagés. Cette solution ne peut être acceptée sans une justification sérieuse de la part du citoyen concerné. Il doit être bien compris que la photographie doit permettre d'identifier une personne et que le visage ne peut être partiellement dissimulé. Si des raisons médicales ou religieuses justifiées l'imposent, une photographie avec voile (1) peut être admise pour autant que les éléments essentiels du visage soient apparents.

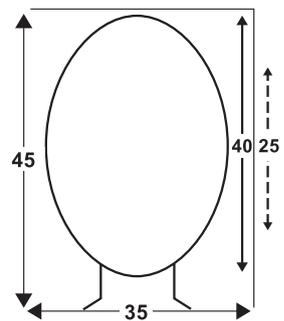
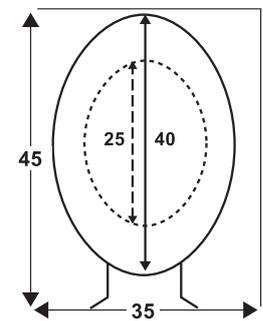
Photo **collée**
(pas d'agrafes)

Le visage de **face**

Une photo **récente**

Le visage **centré**

Une photo **professionnelle**



MATRICE PHOTO

- Photo **collée** (pas d'agrafes)
- Le visage de **face**
- Une photo **récente**
- Le visage **centré**
- Une photo **professionnelle**

Critères d'acceptation
pour la **photo**
des documents d'identité
belges



>> INCORRECT <<



CORRECT

Arrière-plan

L'arrière-plan de la photo doit être clair et uniforme.

01



>> INCORRECT <<

L'arrière-plan est trop foncé



CORRECT

05



>> INCORRECT <<

Ombre portée sur les yeux (1) Voir les remarques au verso



CORRECT

09



>> INCORRECT <<

Reflets dans les lunettes



CORRECT

13



>> INCORRECT <<

La tête n'est pas centrée



CORRECT

Photo collée
(pas d'agrafes)

Le visage de face

Une photo récente

Le visage centré

Une photo professionnelle

02



>> INCORRECT <<

L'arrière-plan est trop clair



CORRECT

06



>> INCORRECT <<

Ombre portée



CORRECT

10



>> INCORRECT <<

Couleurs artificielles



CORRECT

14

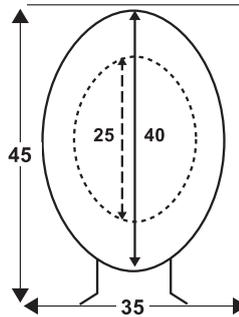


>> INCORRECT <<

Trop petit



CORRECT



03



>> INCORRECT <<

Ombre à l'arrière-plan



CORRECT

07



>> INCORRECT <<

Sous-exposition



CORRECT

11



>> INCORRECT <<

Voile gris



CORRECT

15

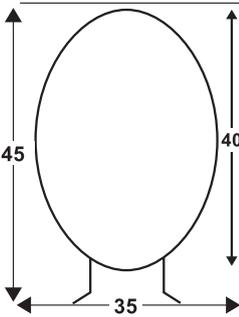


>> INCORRECT <<

Chevelure partiellement supprimée



CORRECT



04



>> INCORRECT <<

Arrière-plan gênant



CORRECT

08



>> INCORRECT <<

Surexposition



CORRECT

12



>> INCORRECT <<

Yeux trop forcés



CORRECT

16



>> INCORRECT <<

Présence d'un accessoire



CORRECT